

Le 4 septembre 1403, Alix d'Epinaç femme de Guillaume d'Albon, chevalier, vendit à Hugues Jossard tous les filons d'argent, de plomb et autres métaux découverts ou à découvrir dans les terres situées au Puy de Montchanin, mandement de Montrottier et par un second acte passé le 28 octobre suivant, le nouveau possesseur remit à Etienne d'Epinaç, prieur de Montrottier, tant pour lui que pour sa sœur Alix, tous ces filons, attendu que le travail y était très-périlleux (1). Les travaux furent repris plus tard à la suite de nouveaux essais. On trouve sur le testament de Thomas Rossignol, clerc, greffier des élus et notaire signataire de l'expédition de la remise des mines, les noms des trois associés à cette œuvre hardie et sans doute profitable. Le testateur mentionne simplement, et sans qu'on puisse être renseigné plus utilement une créance *ad opus magistrorum Hugonis Jossardi, Jocerandi Fripperi et dicti testatoris* (2). L'âme de cette association, fut Hugues Jossard qui en tira de gros bénéfices. Les fonctions dont il était revêtu facilitèrent l'exploitation en la préservant des actes de mauvaise volonté de la part des seigneurs souvent opposés à ces travaux, et des fureurs des paysans qui accusaient les mineurs d'un commerce infâme avec Satan. Accusation dangereuse à cette époque, où les parlements et les tribunaux ecclésiastiques sévissaient vigoureusement contre les sorciers (3).

(1) Arch. départem. Expédition originale sur parchemin, faite par le notaire Thomas Rossignol (H, série non cotée). Cette pièce, rédigée en latin, sera publiée ultérieurement avec d'autres documents homogènes.

(2) Arch. départem. *Testamenta*, tom. XX, f° 65. — Ce Josserand Frippier était receveur des aides royaux à Lyon, en 1389. — Arch. municip. *Papier des Tailles* (CC, série non cotée).

(3) Il est à remarquer que dans les actes cités il n'est fait aucune mention de la qualité de noble ni de l'office de juge du Ressort.